

DATE DE
CONVOCAATION

Le 29 mars 2024

OBJET :

ELECTION D'UN
ADJOINT
SUPPLEMENTAIRE

APPROBATION DU
TABLEAU ANNEXE DES
INDEMNITES DE
FONCTION

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 avril 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Nathalie SORTAIS

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christophe VIGIER donne pouvoir à Monsieur Julien WHYTE

Excusé(s) : Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Véronique PETIT, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques GAUBOUR

oooooooooooo

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

Vu la délibération n°2020-282 en date du 26 mai 2020 portant sur les indemnités de fonction versées au maire, adjoints au maire et conseillers délégués ;

Vu la délibération n°2024/534 en date du 02 avril 2024 portant sur la création d'un poste d'un adjoint supplémentaire ;

Vu la délibération n°2024/535 en date du 02 avril 2024 portant sur l'élection d'un adjoint supplémentaire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi ;

Considérant que le montant est calculé selon un pourcentage de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique;

Considérant le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que l'indemnité de fonction des conseillers municipaux ne peut être supérieure à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et doit s'inscrire dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale maximale autorisée.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions suivantes :

- Maire: 51,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

- Adjoints et des conseillers municipaux, comme suit :

1er adjoint et suivants : 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Conseillers municipaux délégués : 4,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

APPROUVE le tableau ci-annexé ;

RAPPELLE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#